

République Française  
Département de l'Isère

Commune de JARCIEU

**Séance publique du Conseil Municipal en date du 18 Janvier 2022.**

L'an deux mille vingt deux le dix - huitièmes janvier, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Samuel LACHISE, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Mairie.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 12 Janvier 2022

PRESENTS : M. LACHISE Samuel, Mme CHANAUX Claudine, Mme CHENU Mallory, M. HELLY Jean-Luc et Mme VANDERGHEYSNT Julie, M. FROGER, Mme BOUZON Vanessa, M. GENEVE Bastien, Mme MOTTIN Noémie, M. BENOIT François.

EXCUSÉS : M. BERHAULT Yann, M. GIRAUD Stéphane, Mme VILLARD Isabelle. M. CHOLLET Eric, M. GERMAIN Eric,

ABSENTS :

Avait donné procuration : Mme VILLARD Isabelle, M. GERMAIN Eric,

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHANAUX Claudine

Lecture du précédent Compte Rendu  
Signatures.

**1) Point sur le décret tertiaire : entrée en vigueur.**

Monsieur Jean - Luc HELLY, nous informe sur le décret tertiaire devient une réalité en cette année 2022, avec pour rappel, les objectifs d'une réduction de consommation énergétique des bâtiments communaux de 40% pour 2030, puis 50 et 60% en 2040 et 2050 (par rapport à une année de référence à choisir entre 2010 et 2020).

Une mesure qui concerne directement la salle polyvalente, la salle des fêtes et la bibliothèque (ainsi que l'église, située sur la même unité foncière, mais sans obligation de résultat).

L'année 2022 va surtout permettre de rentrer les consommations dans la base de données Operat, et de décider des actions à mener pour atteindre les objectifs. (On peut également inclure tous les autres bâtiments communaux, dans un but de suivi, sans impératif de réduction).

Tout cela va induire dans les années à venir des travaux d'isolations notamment, de régulation, de programmation qui sera probablement assortis « d'un arsenal de subventions ».

2022 sera donc l'occasion d'anticiper sur l'avenir de nos bâtiments, sur les projets avant d'engager ces modifications.

Paradoxalement, alors que le but premier du dispositif est de diminuer les GES, le décret ne les comptabilise pas et s'en tient uniquement à la consommation énergétique.

Dès lors, l'idée de changer les chaudières fioul, par une chaudière à granulés par exemple, et passer ainsi rapidement de 45 tCO<sub>2</sub>e/an à 5 t, soit 90% de réduction des GES, ne génère aucune diminution suivant les critères du décret. Dans l'absolu, on pourrait donc conserver les chaudières fioul, et, grâce aux hypothétiques économies (nécessaires cela va de soit, mais compliquées, longues et coûteuses), atteindre les -60% demandés en 2050, mais qui généreront encore 18 tCO<sub>2</sub>e/an...

Il y a donc une incohérence entre les préconisations de la Loi Energie Climat, qui table sur une neutralité carbone en 2050 et les objectifs de ce décret. Incohérence présente également dans toutes les entités, régions, département, Eber, ..., où, si tout le monde va bien dans le même sens, chacun ajuste les chiffres selon ses propres critères.

La suppression des énergies fossiles est pourtant bien suggérée (sans échéance) sans chaque discours.

Néanmoins, le seul cadre réglementaire reste le décret tertiaire.

Alors devons-nous changer les chaudières fioul ?

Si nous le décidons, cette future dépense communale ne revêtira donc qu'un caractère éthique, un message aux futures générations...et notre contribution à l'effort vers la neutralité carbone.

En pratique, le coût devrait néanmoins être réduit, voire effacé, grâce aux aides liés à la transition énergétique, et à l'économie réalisée annuellement (14500 euros pour les 2 chaudières en 2019, 8500 euros de granulés en théorie pour la même quantité d'énergie).

Le Conseil municipal décide de faire réaliser des devis afin de voir ce qui est le mieux pour la Commune.

**2) Point sur les travaux (école maternelle, lotissement Champ Bernier, place de la Confrérie)**

**Ecole maternelle :**

Le chantier est en avance de deux semaines.

La pose des fenêtres aura lieu cette semaine (semaine 3)

La livraison de l'école devrait avoir courrant l'automne 2022.

**Travaux d'extension du réseau d'assainissement : Lotissement Champ Bernier :**

La réalisation des travaux et en cours et prendra fin en avril prochain.

La municipalité envisage de refaire la voirie.

**Place de la Confrérie :**

Les services techniques ont préparé les abords de la place de la confrérie en vue de la plantation d'arbustes.

**3) Avis Plan Protection de l'Atmosphère (Validation de l'élargissement du périmètre)**

Monsieur Jean - Luc HELLY, nous informe que la Commune de Jarcieu fait partie d'un Plan de Protection de l'Atmosphère. Pour la période 2022-2027, le périmètre de ce plan sera élargi et notre commune l'intégrera.

**4) Gestion Ligne téléphonique planning astreinte.**

Monsieur LACHISE Samuel nous rappelle que le planning de la ligne d'astreinte est arrivé à échéance et qu'il faut le renouveler. Un planning sera communiqué au Conseil Municipal dans les semaines à venir.

**5) Approbation rapport 2021 Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT).**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, que l'évaluation des transferts de charges entre la communauté de communes et ses communes doit faire l'objet d'un rapport préalable de la commission locale d'évaluation des charges transférées

(CLECT). Cette évaluation, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, doit être approuvée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant** que la Communauté de Communes ENTRE BIEVRE ET RHONE a délibéré sur la teneur du rapport d'activité 2021 de la CLECT,

**Considérant** que ce rapport doit être présenté devant le conseil municipal de chaque Commune adhérente,

**Considérant** que les délégués de la Commune qui siègent au sein de la Communauté de Communes ENTRE BIEVRE ET RHONE ont été entendus,

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à 0 voix Contre, 5 Absentions et 5 voix Pour :

- **DECIDE** d'approuver le rapport d'activité de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'année 2021,

**6) Approbation du devis DIASTRATA pour l'étude hydrogéologique en vue de l'extension du cimetière : étude préalable obligatoire avant toute autre perspective.**

Monsieur Jean - Luc HELLY, nous rappelle que la Commission 3<sup>e</sup> travaille depuis plusieurs semaines sur une éventuelle extension du cimetière communal. La Commission a consulté l'entreprise DIASTRATA, et proposé le devis suivant :

Etude hydrogéologique et environnementale préalable, proposition technique et financière :

- Etude documentaire, frais de déplacement, visite détaillée du site, campagne d'investigations par réalisation de sondages au tractopelles avec suivi par ingénieur géologue (expertise, description des fouilles et déblais, photos), Synthèse, préconisations, rédaction rapport, rapport édité en version pdf transmis par mail :

3400 Euros HT

Pour mémoire : surcoût édition papier du rapport en 3 exemplaires :

120 euros HT

Le Conseil Municipal donne son accord pour validation du devis. Il sera intégré dans le budget primitif 2022.

## 7) Question Diverses

### a) Centre Bourg.

Monsieur FROGER Eric, membre de la Commission 3E a évoqué la possibilité d'aménager la place du Centre Bourg suivant l'étude de Mai 2009 qui a déjà été réalisé. Après discussion avec l'ensemble du Conseil Municipal il est proposé de faire un sondage auprès de la population sur leurs attentes, faire un groupe de travail avec un schéma directeur et pourquoi pas faire une expérimentation en fonction des projets proposés (fermeture de la place etc). Une étude financière du réaménagement de place sur plusieurs années est demandée.

### b) Route du stade.

Monsieur BENOIT François, nous informe qu'il faut sécuriser la descente du stade pour les piétons. Monsieur Helly Jean - Luc et les services techniques de la Commune vont se rapprocher du Département afin de faire une étude.

### c) Date des prochaines élections

Les élections Présidentielles se tiendront les dimanches 10 et 24 avril prochain dans la Salle polyvalente, avec une date limite d'inscription sur les listes électorales au vendredi 4 mars.

Les élections législatives se tiendront les dimanches 12 et 19 juin prochain dans la Salle polyvalente, avec une date limite d'inscription sur les listes électorales au vendredi 6 mai.

**Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mercredi 23 Février 2022 à 19 h 15**

### SIGNATURES

BERHAULT Yann  
Excusé XXXX

GIRAUD Stéphane  
Excusé XXXX

VILLARD Isabelle  
Excusée XXXX

LACHISE Samuel

CHANAUX Claudine

BENOIT François

BOUZON Vanessa

CHENU Mallory

CHOLLET Eric

Excusé XXXX

FROGER Eric

GENEVE Bastien

GERMAIN Eric  
Excusé XXXX

HELLY Jean-Luc

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie